

COMMUNIQUE DE PRESSE

Migration : le groupe des Verts-ALE continuera à se battre pour une politique migratoire humaine et solidaire

La Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen s'est prononcée aujourd'hui sur quatre dossiers clés du Pacte Asile et migration de la Commission européenne.

« Notre groupe s'est toujours battu pour une réforme du système européen de migration et d'asile à la hauteur des enjeux : il est urgent de garantir un partage juste et équitable des responsabilités entre les États membres, d'établir des règles communes de qualité pour les procédures d'asile et des conditions d'accueil humaines. », plaide l'eurodéputée Ecolo Saskia Bricmont.

Tout au long des négociations, les écologistes se sont battus pour améliorer les propositions initiales de la Commission européenne. Les règles de l'actuel Règlement Dublin sont améliorées par une prise en compte large des liens des demandeurs d'asile et réfugiés avec un État membre. Les pays qui assument actuellement une charge trop importante en termes d'accueil et de protection seront soulagés car le critère de "pays de première entrée" devient résiduel. Le groupe Verts-ALE a donc soutenu ce texte (Règlement sur la gestion de l'asile et de la migration) qui améliore la situation par rapport au statu quo.

Dans les autres textes du Pacte, les avancées défendues par les Verts-ALE devront désormais passer le cap des négociations à venir avec le Conseil : l'introduction d'un mécanisme de contrôle indépendant pour veiller au respect des droits fondamentaux aux frontières et prévenir les refoulements ; la mise en place de mécanismes de solidarité entre États membres, y compris par des relocalisations obligatoires au sein de l'UE en cas de crise. Des avancées toutefois insuffisantes pour réformer la politique d'asile et de migration en une politique humaine, juste et solidaire.

« Nous ne pouvons soutenir des textes où la logique d'Europe forteresse érigée depuis 20 ans par l'UE et ses États membres est actée. Cela se traduit par l'augmentation des possibilités de recours à la détention, l'introduction de nouvelles dérogations aux normes et standards d'accueil et de protection, et la coopération avec les États tiers»,* déplore Saskia Bricmont.

* "Gestion des situations de crise" (abstention, liée aux dérogations à l'acquis); "Règlement sur le filtrage" (abstention, liée à la détention et à la fiction de non-entrée); "Règlement sur les procédures d'asile" (contre).

Contact presse:

Camille Goret

camille.goret@europarl.europa.eu

+32 493 18 82 80